

GROUPEMENT

COMPAGNIE DU ESCADRON

UNITÉ
Brigade de

P.V. N° 220 / 19 79

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Objet volant non identifié.

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

O.I.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78 406 154
15.11.79

ENQUÊTE

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | PRÉLIMINAIRE |
| <input type="checkbox"/> | FLAGRANT DÉLIT |
| <input type="checkbox"/> | COMMISSION ROGATOIRE |
| <input type="checkbox"/> | AUTRE |

CODE

| NUMÉRO D'ORDRE | DÉSIGNATION DES PIÈCES |
|----------------|-------------------------------|
| 1 | - Procès verbal de synthèse |
| 2 | - procès verbal d'audition de |
| 3 | - procès verbal d'audition de |
| 4 | - procès verbal d'audition de |
| 5 | - procès verbal d'audition de |
| 6 | - procès verbal d'audition de |
| 7 | - procès verbal d'audition de |

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

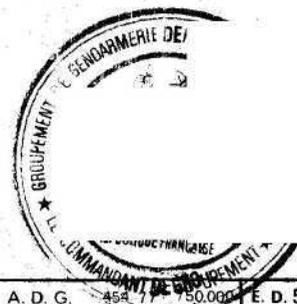
| | | |
|---------------|---|---|
| | 2 | M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A |
| DESTINATAIRES | 1 | M. le Chef du Territoire à |
| | 1 | M. le Général Commandant Supérieur des Forces Armées en Nouvelle Calédonie et Dépendances à |
| | 2 | M. le Ministre de la Défense - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau en-loi - renseignement. |
| 1 | | ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt |

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

Le 12/11/79 par
 Chef d'Escadron
 Officier Adjoint

DATE, SIGNATURE, CACHET

FRG 4/4/79



GROUPEMENT DE
ET DEPENDANCES

GENDARMERIE NATIONALE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

ANALYSE

OBJET VOLANT NON
IDENTIFIE

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le seize Décembre
Nous, _____, Gendarme à la Brigade de _____ (---
), Officier de Police Judiciaire,

Rapportons les opérations suivantes que nous avons ef-
fectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres
de nos chefs.

PIECE N° 220/1

1 - EXPOSE DES FAITS -

Le 4 Décembre 1978, à la Tribu de _____, Commune de
_____, nous apercevons des plongeurs
dans le lagon. L'un d'entre eux, resté sur la plage, nous
dit qu'ils sont au nombre de quatre, et qu'ils filment et
photographient les fonds sous-marins.
L'un de ces plongeurs est _____, journaliste au
Journal "_____".

Dans l'édition du 7 Décembre 1978 du Journal "_____
_____", un article titre : "QUELLE EST LA
CHOSE TOMBEE DU CIEL A _____ ?"

Un objet volant non identifié aurait été aperçu le 15
Novembre 1978 dans le ciel au _____ de _____, et cet ob-
jet serait tombé dans les eaux du lagon.

Des plongeurs, envoyés spéciaux du journal ont cherché
vainement cet objet.

Une photographie des lieux de la chute de cet objet,
montre la plage de la tribu de _____, et une partie du
lagon, face à cette tribu.

2 - ETAT DES LIEUX -

La Tribu de _____ se situe dans la Commune de
_____, en bord de mer, au _____ de l'embouchure commune des
rivières _____

Au _____ de l'embouchure de la rivière _____, se trou-
ve la Tribu de _____

... / ..

3 - ENQUETE -

- - - - -

Le 7 Décembre 1978, à la [redacted] entendons
 - [redacted] qui a le 15 Novembre 1978 vers 15 heures - 15
 H 30, aperçu un objet volant qui se dirigeait vers la mer.
 Il nous précise que deux enfants auraient vu tomber cet ob-
 -jet dans la mer. (PIECE N° 2)

Le 8 Décembre 78, [redacted] nous affirme
 avoir vu voler, puis tomber à la mer un objet brillant.
 (PIECE N° 3)

[redacted] confirme les dires de [redacted]
 . Cet objet blanc et brillant lui a semblé long comme
 une grande bouteille de gaz. . . (PIECE N° 4)

[redacted], oncle de [redacted], lui, n'a
 rien vu, mais avisé par son neveu, a mis au courant les jour-
 -nalistes. (PIECE N° 5)

[redacted], qui, le 15 Novembre, vers 15 heures
 se trouvait à la Tribu de [redacted], a vu un objet conique et
 brillant, dans le ciel. Cet objet qui se dirigeait dans la
 direction [redacted] . - . a soudain disparu. (PIECE N° 6)

[redacted], se trouvant à [redacted], a également vu
 le 15 Novembre 78, dans le ciel, un objet brillant. Il n'a
 pas vu tomber cet objet à la mer, celui-ci s'étant semble-t-
 il soudain désintégré en l'air. (PIECE N° 7)

4 - CLOTURE -

De l'enquête effectuée, il ressort que le 15 Novembre 78,
 entre 14h30' et 15h30', un objet volant non identifié aurait
 été vu dans le ciel, au [redacted]

Seuls deux enfants de [redacted] et [redacted] auraient vu tomber cet
 objet dans les eaux du lagon.

Aucune précision n'a pu être apportée quant au lieu exact
 de la chute.

Fait et clos le 16 Décembre 1978

Le Gendarme enquêteur

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

↓

COMPAGNIE 團長某某某

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 220 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE ↓

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

Voir PV de synthèse

CE JOUR 7 Décembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme

團長某某某

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, entendons :

-----, agriculteur, demeurant Tribu de -----, né ----- et de -----, célibataire, deux enfants, nationalité française, qui nous déclare à 14h20' :

--- Il y a environ trois semaines, j'étais dans la brousse, en bord de mer, dans la tribu, quand, vers 15 H - 15h30', j'ai vu un objet brillant tomber du ciel.

--- Cet objet semblait venir de l'intérieur de la ----- et se dirigeait à très grande vitesse vers la mer.

S.I. : Je n'ai pas vu tomber cet objet dans la mer, et je n'ai pas eu le temps de remarquer sa forme; tout ce que je peux dire c'est qu'il était brillant et allait très vite.

--- De retour à la tribu, j'ai parlé de cet objet, et, comme c'était un mercredi, des enfants qui se baignaient m'ont dit l'avoir vu tomber à la mer, face à la tribu, à environ 100 ou 150 mètres du bord.

Le 7 Décembre 1978 à 14h35'

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

Brigade de

P.V N° 220 / 1978

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

↑
AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

Voir PV de synthèse

CE JOUR 8 Décembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme

VU ~~XXXXXXXXXX~~

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A l'école de - , entendons :
Commune de (), élève, demeurant Tribu de ,
(), né le à de
, nationalité française, qui nous déclare
à 09h15 :

*** Un mercredi, il y a à peu près trois semaines, je me baignais sur la plage de la Tribu.
*** A un moment donné, j'ai vu, dans le ciel, un objet qui tombait à la mer; ce n'était pas gros, mais assez long (1,50 à 2 M). C'était blanc, brillant, avec quelque chose de rouge derrière. C'est tombé à la mer devant la tribu, entre la plage et le petit îlot.
*** Mon copain qui se baignait avec moi l'a vu aussi.

Le 8 Décembre 1978 à 09h25'

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU SECTION

UNITÉ
Brigade de

P.V N° 220 / 1978

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

Voir PV de synthèse

CE JOUR huit décembre mil neuf cent soixante dix huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S),
Gendarme

XXXXXXXXXXXX

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A la tribu de _____, entendons :
de _____, né le _____ à _____ de _____, nationalité française, qui nous déclare à 10h00 :

Un mercredi du mois dernier, je me baignais à la plage de la tribu de _____, en compagnie de _____
Dans le ciel, j'ai vu quelque chose de brillant qui allait vite et puis qui est tombé dans l'eau, devant la tribu.
S.I. : L'objet est tombé au milieu, entre l'îlot et la tribu. Quand il a touché l'eau, il n'a pas fait beaucoup d'éclaboussures.
S.I. : Cet objet m'a semblé long (comme une grosse bouteille de gaz); il était blanc, brillant, et rouge derrière.

Le 8 Décembre 1978 à 10h10'

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

COMPAGNIE DU ~~XXXXXXXX~~

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 220 / 1978

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

Voir PV de synthèse

CE JOUR treize décembre mil neuf cent soixante dix huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S),
, Gendarme

VU ~~XXXXXXXXXX~~

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, entendons :

, mécanicien, demeurant Cité à (,)
né le à de l et de l , marié
nationalité française, qui nous déclare à 13h40' :

Le 15 Novembre 1978, je me trouvais sur la route de la mine
"Française", à hauteur du village de .

J'ai vu un objet brillant se déplaçant très haut, à grande vi-
-tesse, venant de l'intérieur des terres et se dirigeant vers la
mer.

Je n'ai pas pu apercevoir la forme de cet objet.

A un moment donné, cet objet a eu l'air de se désintégrer; il
s'est semble-t-il brisé en plusieurs morceaux, et je n'ai plus rien
vu.

S.I. : Je n'ai pas vu l'objet tomber à la mer, car il s'est désin-
-tégéré en l'air.

S.I. : J'étais très bien placé, car la route sur laquelle je me
trouvais est parallèle au littoral et se trouve en hauteur; rien
ne gênait la vue.

S.I. : Quand j'ai vu l'objet, je n'ai pas regardé l'heure, mais il
était environ 14h30'.

Le 13 Décembre 1978 à 13h50'

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
Brigade de

P.V N° 220 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

Voir PV de synthèse

CE JOUR

Huit décembre mil neuf cent soixante dix huit

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme,

XXXXXXXXXXXX

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, entendons :

né le _____ à _____, sans profession, demeurant à _____
 de _____ et de _____, marié,
 3 enfants, nationalité française, qui nous déclare à 14h15' :

Fin Novembre, mon neveu _____ âgé de _____, m'a dit
 qu'il avait vu un objet volant tomber à la mer face à la

Connaissant un journaliste, _____, je lui en ai parlé.
 Le lundi 4 Décembre, _____ est venu avec 3 de ses amis pour es-
 -sayer de récupérer cet engin, mais, au bout de deux jours, n'ont
 rien trouvé.

S.I. : Je reconnais vous avoir menti, le 4 Décembre, en vous disan-
 que _____ et ses amis filmaient les fonds sous-marins.

S.I. : J'ignore pourquoi un des amis de _____ qui se trouvait avec
 moi vous a menti lui aussi, et vous a caché qu'ils recherchaient
 un objet volant tombé à la mer.

S.I. : Pour ma part, je n'ai pas vu l'objet en question, et seuls
 deux enfants l'ont vu tomber à la mer.

Le 8 Décembre 1978 à 14h25'

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations